

Rappel à la loi à notre colleur d'affiches RR mais impunité totale pour les casseurs de Lyon

écrit par Christine Tasin | 1 décembre 2014





République bananière ? Etat totalitaire ? Système stalinien ?

Les mots manquent tant le “deux poids deux mesures” atteint des proportions jamais vues.

D'un côté, Franck Fauchon, notre responsable *Résistance républicaine Centre*, qui avait effectué un collage d'affiches pour informer la population de La Chapelle Saint-Mesmin des risques liés à [l'école coranique](#) vient, après convocation au commissariat, de recevoir un rappel à la loi. Il est accusé d'avoir “*volontairement dégradé ou détérioré la porte du château d'eau, des panneaux d'affichage...* au préjudice de la Mairie de La Chapelle Saint-Mesmin*”.

* NDLR J'ai un peu de mal à comprendre comment on peut dégrader un panneau d'affichage en y collant des affiches... J'ai un peu de mal aussi à comprendre comment et pourquoi des affiches de *Résistance républicaine* dégraderaient davantage que celles du NPA, du PC ou du Front de Gauche que l'on trouve partout, dans les endroits *publics les plus improbables sans que cela ait l'air de déranger nos Maires...*

De l'autre, des casseurs manifestent à Lyon, cassent des vitrines, lancent des projectiles dangereux sur la police... en toute impunité.

<http://www.fdesouche.com/535109-lyon-lextrême-gauche-prepare-t-manifes>

[tation-violente-contre-fn](#)



Voilà des militants d'extrême-gauche qui annoncent clairement sur leurs affiches qu'ils vont en découdre "venez déterminés avec votre casque", qui vont nettement créer un "trouble à l'ordre public", qui sont cagoulés en infraction totale avec la loi... et qui non seulement ont l'autorisation de manifester mais aussi celle de menacer, de casser... et de rentrer paisiblement chez eux après avoir fait des dégâts considérables qui vont coûter cher aux particuliers et à la ville, et, forcément, puisque les assurances vont être

sollicitées à vous et à moi.

Et, dans ce cas, pas de convocation au commissariat ? Pas de rappel à la loi comme à Franck ? Pas de condamnation plus

obligation de réparer les dégâts comme pour [Jocelyn](#) qui, en première instance, avait été condamné à nettoyer les "fuck islam" écrits ici ou là...

Deux poids deux mesures.

L'extrême gauche, les antifas et autres milices fascistes font ce qu'ils veulent, quand ils le veulent, décidant de qui a le droit ou pas de s'exprimer dans notre pays, usant de violence et d'intimidation, avec la bénédiction du pouvoir. Et cela ne date pas de la mort de Rémi Fraisse bien que cela ait tétanisé le gouvernement.

On se souviendra que le même gouvernement avait interdit notre [manifestation](#) contre les antifas et les racailles islamisées en juin 2013 mais avait autorisé celle des [antifas](#) une semaine plus tard, et ceux-ci avaient pu taguer et casser impunément à tour de bras...

Nous notons que le préfet Boucault (encore lui) n'avait pas hésité à nous interdire pour "provocation à l'égard d'une partie de la population" tandis que le préfet de Lyon a vraisemblablement considéré, quant à lui, que les adhérents et sympathisants du FN visés clairement par les antifas lyonnais ne valaient pas la peine d'être protégés et n'arrivaient pas à la cheville des précieux gauchistes cagoulés avec leur barre de fer ...

<http://resistancerepublicaine.com/2013/la-manifestation-du-22-juin-interdite-en-raison-de-son-caractere-provocateur-a-legard-dune-partie-de-la-population/>

C'est que, en l'an de grâce 2014, sous l'ère Hollande-

Taubira, les milices fascistes gouvernementales ont tous les droits
contre les patriotes désireux de protéger la France et les Français du cancer immigrationniste et mondialiste.

C'est que, en l'an de grâce 2014, sous l'ère Hollande-Taubira, la justice aux ordres piétine et écrase les patriotes
désireux de lutter contre le cancer islamique au point de leur interdire le simple affichage d'informations...

On saura s'en souvenir... Qu'on se le dise !

Christine Tasin

[Résistance républicaine](#)